



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169306

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2027

ÉDITÉ LE

02/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 10/10/2024
80 000

Raison sociale : ANCELOT-LEPOLARD

LA PERLOTTE
18230 SAINT-DOULCHARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 2008B00043

Siret : 502 113 913 00037

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0028512

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 593567G1244000 / 001 501401/41

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 593567G1244000 / 001 501401/41

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 48 21 34 01

Fax :

Portable : 06 08 07 72 46

Site Internet : <http://qualibat.com>

E-mail : direction@lepolar.com

Responsabilité légale :

LEPOLARD YANNICK GÉRANT / LEPOLARD YANNICK JULES LUCIEN GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	10/09/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/02/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	13/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/07/2023
o Chaudière bois	10/09/2025
o Poêle ou insert bois	10/09/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.